

Sans les « pirates » l'offre de musique légale risque de prendre l'eau

Alors qu'en ce moment même est débattu pour la deuxième fois à l'Assemblée nationale le projet de loi Création & internet, que le gouvernement veut imposer en dépit des nombreuses voix qui s'élèvent contre dans le monde de l'Internet (Quadrature du Net, Free, pétition de SVM) chez les artistes (lettre ouverte de personnalités du cinéma, producteurs indépendants de musique) des et même dans les rangs de la majorité, il n'y a qu'à se pencher pour trouver des éléments invalidant les contre-vérités dont les pro-Hadopi nous rebattent les oreilles.^[1]



On sait que ce projet de loi, sous prétexte de défendre la création et les artistes, vise à maintenir sous perfusion le monopole de majors et de producteurs dont le modèle commercial obsolète est condamné, et l'on peut aisément avancer que depuis le début, les adversaires du téléchargement dit "illégal" et le gouvernement qui va dans leur sens se trompent de débat.

Plusieurs études ont montré que depuis le début des années 2000, alors qu'explorait le téléchargement par réseaux P2P, les ventes de musique et de DVDs, la fréquentation des salles de concerts et de cinéma n'avait cessé de croître.

Le gouvernement hollandais l'a d'ailleurs bien compris, et déclaré légal le téléchargement gratuit d'œuvres sous copyright, après qu'un rapport avait montré que les échanges de musique et de films par peer-to-peer étaient bénéfiques à l'industrie du divertissement.

Par ailleurs, une étude norvégienne a démontré que les téléchargeurs sont aussi ceux qui achètent le plus de musique disponible au téléchargement payant.

C'est donc la traduction d'un billet détaillant cette étude que nous vous proposons

ici pour prouver, s'il en était encore besoin, que le projet de loi Création & Internet, s'il est adopté, sera, en plus d'être coûteux, inepte, injuste et obsolète, complètement inutile.

Étude : Les pirates sont aussi les plus gros acheteurs de musique. Réponse des labels : Mais bien sûr !

Study: pirates biggest music buyers. Labels: yeah, right

Jacqui Cheng - 20 avril 2009 - Ars Technica

(Traduction Framalang : Tyah, Olivier, Don Rico)

D'après une récente étude norvégienne, ceux qui téléchargent de la musique "gratuitement" sur les réseaux P2P (peer-to-peer, ou poste à poste) sont plus enclins à acheter légalement leur musique que ceux qui ne s'écartent pas du droit chemin. Les labels de musique, cependant, ne veulent pas y croire.

Selon une étude de la BI Norwegian School of Management, ceux qui téléchargent des copies illégales de musique sur les réseaux P2P sont les plus gros consommateurs de musique légale. Les chercheurs ont examiné les habitudes de téléchargement de plus de 1 900 internautes âgés de plus de quinze ans, et concluent que les habitués du téléchargement illégal de musique sont significativement plus enclins à acheter de la musique que ceux qui n'utilisent pas les réseaux P2P.

Sans surprise, les conclusions de la BI établissent que les 15-20 ans sont plus enclins à payer pour télécharger de la musique numérique qu'à acheter des CDs, même si la plupart d'entre eux ont acquis un CD au cours des six derniers mois. Cependant, quand on arrive aux échanges par P2P, il semblerait que ceux battant pavillon noir sont aussi les clients les plus enthousiastes de sites comme iTunes et Amazon MP3. BI affirme ainsi que ceux qui déclarent télécharger de la musique illégalement et "gratuitement" consomment dix fois plus en musique légale que ceux qui ne téléchargent jamais illégalement. La traduction automatique de Google de la déclaration d'Auden Molde de la Norwegian School of Management à l'Aftenposten dit ainsi : "Le plus surprenant reste la très importante proportion de téléchargement légal".

Le label EMI émet toutefois des doutes sur les statistiques de la BI. Bjørn Rogstad de EMI déclare à l'Aftenposten que les résultats laissent à penser que le téléchargement gratuit stimule le téléchargement payant, mais rien n'est moins sûr. "Si une chose est sûre, c'est que la consommation de musique augmente alors que les revenus diminuent. La seule explication est que le téléchargement illégal est plus important que le téléchargement légal", poursuit-il.

En rejetant ainsi les résultats de l'étude, Rogstad ne tient pas compte du fait que l'Internet a considérablement modifié la façon d'acheter de la musique. Les labels de musique ne vendent plus les albums complets par camions entiers comme c'était le cas avec les supports physiques, ils vendent aujourd'hui de gros volumes de chansons individuelles, de morceaux choisis. Le vieux format de l'album se meurt à cause de la vente de musique sur Internet, ce n'est un secret pour personne, et ça explique en grande partie la baisse générale du chiffre d'affaire de la musique.

Le rapport de la BI corrobore celui de la branche canadienne de la RIAA, la Canadian Record Industry Association, publié en 2006. À l'époque, l'organisme conclut que les utilisateurs des réseaux P2P achètent aussi plus de musique que l'industrie ne veut l'admettre, et que les réseaux P2P ne sont pas la cause principale de la baisse des ventes de musique. 73% des participants à l'étude de la CRIA déclaraient acheter la musique après l'avoir téléchargée illégalement, alors que si les non-"pirates" n'achetaient pas de musique, c'était simplement par paresse.

Notes

[1] Crédit photo : Mikebaird (Creative Commons By)